

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

Emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques : rôle de la MDPH

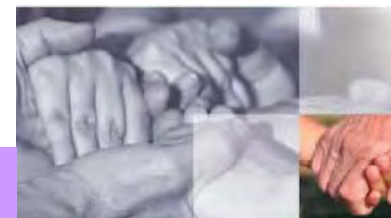


Annie CURTELIN

Directrice

MDPH de la SAVOIE

Organisés par



Bénéficiaires de la loi et MDPH

- **Les catégories : 11 qui peuvent se résumer à**
 - Accidents du travail ou maladies professionnelles avec IP \geq 10 % et titulaires d'une rente
 - Pension d'invalidité si capacité de travail réduite des 2/3
 - Anciens militaires titulaires d'une pension, veuves et orphelins de guerre de moins de 21 ans, femmes invalides suite à une aliénation imputable à la guerre
 - Allocation ou rente d'invalidité sapeurs pompiers
 - Travailleurs reconnus handicapés
 - Titulaires de la carte d'invalidité
 - Titulaires de l'allocation adulte handicapé

Bénéficiaires de la loi et MDPH

■ Les droits attribués par la MDPH :

- Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) 70 %
- Carte d'invalidité) des
- Allocation adulte handicapé) déc°

Sur demande expresse ou non - formulaire unique

Sur évaluation par une équipe pluridisciplinaire avec
détermination d'un taux d'incapacité par un médecin sur la
base d'un guide barème national

Sur décision de la Commission des Droits et de
l'Autonomie (CDA – remplaçant COTOREP)

Bénéficiaires de la loi et bénéficiaires d'une aide individuelle

■ Les bénéficiaires de la loi :

Principale notion permettant à l'employeur

- de répondre à son obligation d'emploi
- de définir les aménagements, mesures d'accompagnement, plan d'actions/formations

■ Les bénéficiaires d'une aide individuelle :

Complète la notion de « bénéficiaires de la loi »

- Selon des critères d'accès) propres à
- Selon des modalités d'intervention) chaque décideur

Employeurs publics et MDPH

■ La mobilisation de l'expertise de la MDPH

- Sur la notion de bénéficiaires de la loi
- Sur la notion de bénéficiaires des aides individuelles et des dispositifs d'accompagnement
- Sur l'employabilité ou l'adéquation au poste

■ La participation aux travaux du Service Public de l'Emploi et Pacte Territorial pour

- Une meilleure information des personnes
- Un meilleur maillage des réponses pour une simplification des démarches

FIPHFP et MDPH

- **Un partenariat engagé... :**
 - Présentation réciproque
 - Identification des interlocuteurs

- **... en cours de consolidation :**
 - Sur l'accès à l'information
 - Sur l'accès aux droits individuels

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH

■ Le droit de « la » personne :

- Démarche volontaire à la discrétion du bénéficiaire
- Démarche «protectrice» ou de « reconnaissance »

■ L'impact de la RQTH :

- Réponse à l'obligation d'emploi
- Vérification de l'adéquation au poste de travail
- Mobilisation d'opérateurs spécialisés : maintien dans l'emploi ou accès à l'emploi
- Détermination des mesures individuelles